

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit, le 30 janvier à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

*Absents excusés :*

P. Cormier a donné procuration à M. Foidart  
MC. Couf a donné procuration à L. Médica  
L. Detrez a donné procuration à R. Hénault

*Secrétaire :*

Marylise Foidart

Date de la convocation : 23 janvier 2018

Date de l'affichage : 23 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

-----  
**2018-02 Décisions prises par le maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT**

✓ **Information juridique**

*Rapporteur : J. DANIEL*

En préambule à la présentation des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT, Monsieur le Maire donne une information relative au jugement du 1<sup>er</sup> décembre 2017 du Tribunal Administratif de Rennes (chambre n°1) à propos du PLU de Guidel.

Cette décision juridique prise quelques jours après la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2017, a déjà été largement évoquée, lors de commissions et de réunions diverses. De plus, des copies du jugement ont été transmises aux élus qui en ont fait la demande. Toutefois, en application des dispositions en vigueur, il importe de l'évoquer officiellement en ouverture de la séance du conseil municipal.

Rapporteur : D. GUILLERME

✓ **Construction d'une école maternelle et restructuration du restaurant scolaire de Prat-Foën**

Estimatif : 5 249 600,00 € TTC

**Procédure adaptée**

Publication sur Ouest France le 10/10/2017 et sur la plateforme de dématérialisation "e-megalis"

Date limite de réception des offres : le 07/11/2017 à 12h00

Ouverture des plis : le 08/11/2017 à 14h00

Cinquante offres nous sont parvenues, toutes conformes (27 offres dématérialisées – 23 offres papier.

**1. Analyse des offres :**

Les offres ont été analysées selon les critères énoncés dans le règlement de consultation et rappelés ci-dessous :

Critères de sélection de l'offre

Les Critères sont pondérés de la manière suivante :

Prix de la prestation : 60 %

Valeur technique : 40 %

**2. Résultat de l'analyse des offres :**

Le cabinet DDL a analysé les propositions des candidats. Conformément avec l'article 6.2 du Règlement de consultation, le maître d'Ouvrage a procédé à négociation avec l'ensemble des candidats. Suite à l'analyse des offres présentée, il a été décidé de retenir les prestataires suivants :

N° Lot	Désignation des lots	Attributaires	Montants TTC
Lot 1	Terrassements généraux – VRD	COLAS	417 600,00
Lot 2	Gros Œuvre – Démolitions	SRB Constructions	1 336 893,60
Lot 3	Ossature bois et habillage bois	LOY et Cie	319 028,30
Lot 4	Étanchéité – travaux couverture	SOPREMA	435 600,00
Lot 5	Menuiseries aluminium	REALU	333 276,00
Lot 6	Métallerie	CTIS	153 112,08
Lot 7	Cloisons sèches – Isolation	SOPLAC	182 400,00
Lot 8	Menuiseries bois	AUDIC	278 625,79
Lot 9	Agencement	PLASSART	273 840,32
Lot 10	Façade coulissante vitrée	EOLE	48 008,40
Lot 11	Faux Plafonds	SOPLAC	39 000,00
Lot 12	Revêtements de sols-Faïence	ANDREATA	272 087,22
Lot 13	Peinture	ARMOR PEINTURE	96 903,39
Lot 14	Signalétique	SIGMA SYSTEMS	6 625,26
Lot 15	Ascenseur	CFA	23 880,00
Lot 16	Plomberie-Sanitaire	ATS	173 982,61
Lot 17	Chauffage-Ventilation	SANITHERM	591 134,84
Lot 18	Electricité–Courants forts/faibles	ANDRE	283 199,88
Lot 19	Equipements de cuisine	PRO CUISINE	271 111,52
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>5 536 309,21</b>

Le rapport de présentation, accompagné de l'avis d'insertion paru sur Ouest France et sur le site e-megalisbretagne.org, et des différentes pièces du marché, ont été adressés à Mr le Préfet de Vannes le 28/12/2017.

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 31 janvier 2018  
Le Maire,  
Joël DANIEL

